L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 NOVEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 NOVEMBRE 1848.

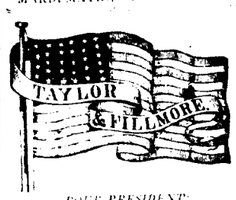

POUR PRESIDENT:
Zachary Taylor
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
Millard Fillmore,
DE NEW-YORK.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

TICKET ELECTORAL
PREMIER DISTRICT.
JACQUES TOUTANT.
SECOND DISTRICT.
J. P. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT.
MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT.
C. ADAMS Jr.
CINQUIEME DISTRICT.
JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT.
JAS. G. CAMPBELL.

LE TICKET TAYLORISTE

Les électeurs de Général Taylor doivent examiner attentivement ce ticket avant de le présenter aux urnes électorales. La Louisiane, qu'ils sont nommés, doit à SIX électeurs, et les électeurs doivent consequemment porter six noms. Mais ce fait pas seulement les compter, il faut encore, car on peut aussi circuler des bulletins, mettre en tête les noms de Taylor et de Fillmore, et au dessous ceux des électeurs Taylorisses. Voici notre ticket, le seul que les Taylorisses doivent présenter aux polls mardi prochain:

TICKET ÉLECTORAL.
1er District.—JACQUES TOUTANT
2e District.—J. P. BENJAMIN.
3e District.—MANUEL J. GARCIA
4e District.—C. ADAMS Jr.
5e District.—JOHN MOORE.
6e District.—JAS. G. CAMPBELL.

AUX POLLS! AUX POLLS!!

C'est aujourd'hui le grand jour. Aux polls, électeurs! Le temps de l'ACTION est venu. La lutte entre un principe et une coterie, entre le parti de la raison et le parti des places, va engager dès ce matin, et ce soir il n'y aura point, ni des vaincus, ni des vainqueurs. Espérons que la victoire restera aux vrais amis du pays, aux citoyens imbus de la grandeur et de la gloire nationale et non de la cupidité des places.

Nous sommes appelés à exercer le plus noble privilège dont le peuple ait en de quoi se dire maître: à donner notre droit nous-mêmes à celui qui doit nous commander. Ce droit, l'Union entière nous l'a conféré, et en Vice-Président Chacun de nous a aujourd'hui mêmes après avoir pesé les titres des candidats que l'on peut nos suffrages. Il faut que le vote de chaque citoyen soit l'expression réfléchie de sa volonté et de ses convictions sincères. Nous a-t-on trompés? que ce ne soit pas parce que nous aurons voté sans réflexion et sans conviction. Que ceux qui ont trompé, ceux qui ont abusé de notre bonne foi, ne puissent pas dire que nous avons voté aveugles, que nous avons été entraînés par la menace et qu'ils ne peuvent pas dire que nous avons été